



Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2026

Le vingt-huit du mois de septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Antignac s'est réuni après convocation par le maire datée du vingt-et-un septembre deux mille vingt-six. Etaient présents :

Monsieur Jérôme JUILLARD, Maire, Monsieur Laurent TROCHON, Premier Adjoint, Madame Gwendoline O'CONNOR, Deuxième Adjointe, Monsieur André RODDE, Troisième Adjoint, Madame Bernadette QUESNEY, Monsieur Georges RAYNAL, Monsieur Jean-Louis GUITTARD, Monsieur Jean-Yves MARQUET, Madame Camille ROBERT,

Etaient absents : Madame Marie-Agnès BREMONT ayant donné pouvoir à Monsieur JUILLARD, Monsieur Robin FIALIP ayant donné pouvoir à Monsieur GUITTARD

Madame Gwendoline O'CONNOR étant secrétaire de séance

Le Conseil étant complet, le quorum est atteint et la majorité pour les votes est portée à 6 voix.

ORDRE DU JOUR

1) informations au Conseil Municipal :

- gestion de l'eau potable et suivi du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

2) Décisions du Maire

- achat de tables de pique-nique
- instauration d'une «zone 30km/h »
- achats de brumisateurs
- achat d'une débroussailleuse

3) décision budgétaire modificative pour abonder le budget des traitements suite à la prolongation d'un contrat saisonnier et au versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi d'un ancien agent

4) modification des statuts de l'intercommunalité

5) rénovation de l'Auberge de la Sumène : choix d'un mobilier de bar

6) Achat d'un véhicule pour les services techniques communaux

7) décision budgétaire modificative : virement de crédit pour financier le mobilier de bar

1) Gestion de l'eau potable

Encore une fois, la commune a connu une difficulté majeure liée à la production d'eau potable, en raison de la sécheresse. La source de Compier ne fournissait plus assez d'eau. Le Maire a déclenché le Plan Communal de Sauvegarde et l'arrêté a été transmis aux autorités : Préfecture, SDIS, intercommunalité, Conseil Départemental.

Dès le début du mandat le Maire et Monsieur TROCHON, délégués au syndicat ont décidé de s'investir très fortement pour obtenir du SIDRE des actions rapides et décisives. Après de nombreuses discussions et des réunions techniques sur place, des travaux d'urgence, anciennement considérés comme non réalisables, ont finalement eu lieu, lorsqu'il n'y avait pas d'autre solution que de pratiquer à un remplissage par camion des châteaux d'eau. Puis des travaux consolidés la semaine du 14 septembre, assurant désormais un approvisionnement par la source de la Jalène sur Saint-Etienne de Chomeil et le syndicat d'eau de la Sumène que la commune remercie.

Après que la question de la sécurisation de l'approvisionnement est résolue, il importe désormais de travailler à la qualité. Des contacts ont eu lieu avec l'ARS, qui a expliqué que la qualification de l'eau (D pour la commune soit le plus mauvais classement au niveau bactériologique) était établie en calculant une moyenne sur les dix derniers tests. Or, peu de tests sont effectués chaque année. Il va être demandé au SIDRE de réaliser des campagnes plus rapprochées pour obtenir des résultats différenciés entre la source de Compier et l'approvisionnement complémentaire par la source de la Jalène.

L'ARS a remarqué que le taux de chlore était très bas, il y aurait potentiellement une marge disponible dans le traitement de l'eau par chloration.

Monsieur TROCHON suggère que la commune prenne éventuellement en charge des analyses transmises au laboratoire d'Aurillac.

Monsieur GUITTARD demande que la facturation par le syndicat soit plus claire. Les factures sont difficilement compréhensibles.

2) Décisions du Maire

- a) Achat de tables de pique-nique pour Salsignac, le bourg (salle polyvalente, Rue Mirande)

Ces achats répondent à un objectif pour le mandat d'améliorer les conditions d'accueil des touristes sur la commune. Les tables seront prochainement pourvus de Qr codes renvoyant au site internet de la commune.

Installation en régie. Montants : achat (Net Collectivités) 2 592€ TTC, installation (Gedimat) 128,77€

- b) Achats de brumisateurs, suite à la proposition de la commission des affaires sociales

Achat de 96 brumisateurs manuels et distribution auprès des habitants âgés de plus de 70 ans. C'était aussi l'occasion de rencontrer les habitants dans une période difficile au niveau climatique et en termes d'isolement induit. Cette action a été bien appréciée par les bénéficiaires. Coût 559,84€ TTC (Amazon)

c) Instauration d'une zone « 30 km/h »

Par arrêté municipal, le maire a instauré une zone limitant la vitesse de circulation à 30 km/h pour renforcer la sécurité dans le centre-bourg entre les rues Doumer, Chabannes, et Place Jean Chanut.

Coûts : panneaux (Signals) 1605,31 € TTC, peinture sol (RMCL) 1 200€ TTC

d) Achat d'une débroussailleuse

Auprès de SMA Saignes, pour un coût de 996€. Madame ROBERT considère que c'est un coût élevé. Il est répondu que c'est un matériel utilisé très régulièrement et qu'il faut des matériels professionnels qui ont un prix en conséquence.

3) Décision budgétaire modificative n°2

En raison de la prolongation du contrat saisonnier de Jonathan VAYSSIER pour une durée de trois mois, et de la reprise du versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi de Maxime SIMON, il est proposé d'abonder le compte 64131 selon le mode suivant :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 64131	20 000,00		
D F 023 023 (ordre)		20 000,00	
D I 23 2313 54		20 000,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		20 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		20 000,00
	Réductions	20 000,00	20 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions	20 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	20 000,00
Solde Réductions	20 000,00
Ouv. - Réd.	

Par principe, Monsieur MARQUET regrette l'utilisation de fonds de la section d'investissement pour abonder les crédits de fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour et 2 absentions (Monsieur MARQUET, Madame ROBERT) cette décision modificative.

4) Modification des statuts de l'intercommunalité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Sumène Artense communauté est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé par arrêté préfectoral n° 99-2574 en date du 30 décembre 1999.

Composé initialement de 13 communes, divers arrêtés sont venus acter tout au fil du temps ses évolutions nécessaires de périmètre jusqu'à le porter en 2017 à 16 communes membres. Depuis sa création, les statuts déterminant les compétences de Sumène Artense communauté n'ont cessé d'évoluer, en application des dispositions législatives applicables aux Communautés de communes mais aussi et surtout afin d'intégrer les différents projets structurants portés par Sumène Artense communauté.

Monsieur le Maire expose que Sumène Artense communauté a délibéré le 22 juillet 2026 pour modifier ses statuts pour y intégrer de nouvelles compétences liées au développement du territoire.

Monsieur le Maire présente les projets de statuts qui visent à :

- intégrer la compétence « gestion et exploitation de l'abattoir porté par la communauté de communes Haute Corrèze Communauté »

« 13. Gestion et exploitation de l'abattoir porté par la communauté de communes Haute Corrèze Communauté ».

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article L5211-20 du CGCT (autres modifications statutaires), « à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts de l'intercommunalité Sumène-Artense Communauté.

5) Choix et achat d'un mobilier de bar pour l'Auberge de la Sumène

Le mobilier de bar a été oublié dans le cadre du marché public et des achats nécessaires au fonctionnement du restaurant.

Il a été demandé à l'architecte David CHASTAIN dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de demander des devis et de transmettre des propositions. Deux ont été reçues : ADF et Puybaret, soumises au choix du Conseil Municipal.

Monsieur TROCHON considère que ces propositions sont trop coûteuses.

Après étude, le Conseil Municipal choisit l'offre de la société Puybaret pour un montant de 14189,50 euros hors taxes.

En information complémentaire et suite à un point d'étape réalisé avec l'architecte, les coûts prévus initialement pour la rénovation globale de l'Auberge sont tenus. Certaines dépenses supplémentaires sont compensées par des modifications à la baisse.

6) Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion pour le service technique

Le camion-benne des services techniques, âgé de 27 ans et comptant 230 000 km s'avère coûteux en entretien, réparation, et consommation.

Il est proposé de le remplacer par un véhicule plus récent, présentant des équipements de sécurité pour l'agent et plus économique.

Après de nombreuses recherches, une offre commerciale a été établie par Citroën Thouars pour un véhicule Jumper de 2018 avec 75000 km, pour un prix de 21500 € TTC. Le véhicule de la commune peut être revendu pour une valeur approchant 5 000€.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'achat d'un nouveau camion-benne d'occasion et la vente de l'ancien.

7) Décision budgétaire modificative numéro 3

Il est proposé de réaliser un virement de crédit depuis l'opération « voiries » pour abonder le budget de l'opération « rénovation de l'auberge de la Sumène et financer l'achat du mobilier de bar et compléter l'opération « achats » pour le véhicule communal.

Deux autres modifications marginales sont proposées pour compléter deux comptes (crédits et fond de péréquation) qui avaient été estimés avant la réception des documents finaux :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6132		246,00	
D F 014 7392221	246,00		
D I 16 1641 OPFI	600,00		
D I 21 21828 36	12 000,00		
D I 23 2313 54		32 600,00	
D I 23 2313 82	20 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	32 600,00	246,00
	Réductions	32 600,00	246,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	32 846,00
Solde Réductions	32 846,00
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédits.

Sujet complémentaire

Monsieur MARQUET demande la possibilité de disposer d'un encart d'expression pour son groupe au sein du Conseil Municipal dans les publications communales.

Celui-ci sera réservé à partir de la prochaine publication qui sera réalisée en fin d'année ou début d'année 2027.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 19h45.

Certifié conforme aux débats,

Le Maire,

Jérôme JUILLARD

La secrétaire de séance

Gwendoline O'CONNOR

